FLEXICO
Société à responsabilité limitée au capital de 11 200 000 euros
Siège social : 1, Route de Méru 60119 HENONVILLE
440.296.689 RCS BEAUVAIS

60 - 01
Greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 28183
DU 30 MAI 2008

R.C.S. Beauvais
N°
N° de gestion 2001 B 405

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2008

EXTRAIT

L'an deux mille huit, le 7 mai à neuf heures, les associés de la société FLEXICO, société à responsabilité limitée au capital de 11 200 000 euros dont le siège social est à Hénonville (60119), 1 route de Méru se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle MOULIN qui constate que sont présents :

- Madame Isabelle MOULIN, propriétaire d'1 part sociale de la Société numérotée 800,

- La société S2F FLEXICO, représentée par Madame Isabelle MOULIN, ayant tous pouvoirs à cet effet, propriétaire de 1 119 999 parts sociales de la Société numérotées de 1 à 799 et de 801 à 1120000

et qu'en conséquence tous les associés de la Société sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le rapport général du commissaire aux comptes ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Le texte des résolutions proposées.

Madame la présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée à savoir :

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Après lecture du rapport de la gérance, Madame la présidente, déclare la discussion générale ouverte.

Plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont ensuite mises aux voix :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six exercices soit jusqu'à la décision collective des associés qui en 2014 statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer pour une durée de six exercices soit jusqu'à la décision collective des associés qui en 2014 statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013, Monsieur Etienne BORIS en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés et Madame la Présidente.

Pour extrait certifié conforme

La Gérante